

**Commission de Suivi des Sites  
carrière St Julien M.M. / Colombier  
le 24 novembre 2022**

# Sommaire

- Fonctionnement du site : tonnage, transport, plaintes
- Exploitation 2022
- Concertation 2022

# Fonctionnement du site

- L'Arrêté Préfectoral du 2 janvier 2020 a été cassé par le TA de Lyon le 28/02/2022. Un arrêté de mise en demeure (APMD) a été délivré le 21/03/2022, autorisant l'exploitation pour une durée de 1 an à 100 000t/an. Dans son article 1, l'APMD prescrit la réalisation soit :
  - d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter la carrière, accompagné d'une étude d'itinéraires d'évitement du village de St Julien Molin Molette.
  - d'un dossier de cessation d'activité en procédant à la remise en état de l'Arrêté Préfectoral de 2005
- Concertation 2022 : 5 réunions de mai à septembre 2022 avec participation des Mairies de Colombier, St Julien MM, Bourg Argental, Communauté de Communes, PNR Pilat, Sénateurs, Conseiller Départemental et Delmonico-Dorel. Organisée par le bureau d'étude Nicaya.
- Réunion en préfecture le 18 octobre 2022 : synthèse de la concertation.
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter le 28 octobre 2022.

# Fonctionnement du site

- Tonnage total du 21/03/2022 au 31/10/2022 : 76 014 tonnes
- Autorisation côté St Julien maximum 600t/jour : maximum atteint les 12 et 25 mai
- Autorisation côté Colombier maximum 200t/jour : maximum atteint le 25 mai

Mois	Tonnage sortie carrière	Tonnage Colombier	Tonnage Saint Julien M.M	Moyenne du Tonnage sortie carrière / jour	Moyenne du Tonnage Colombier / jour	Moyenne du Tonnage Saint Julien M.M / jour	Nombre jour travaillé
Mars	5025	1117	3908	558	124	434	9
Avril	13922	3018	10904	696	151	545	20
Mai	14706	3479	11227	735	174	561	20
Juin	14783	3426	11357	704	163	541	21
Juillet	11523	2421	9102	606	127	479	19
Août	4635	1030	3605	357	79	277	13
Septembre	6348	610	5738	289	28	261	22
Octobre	5072	497	4575	242	24	218	21
<b>Total</b>	<b>76013,9</b>	<b>15597,97</b>	<b>60415,3</b>	<b>524</b>	<b>108</b>	<b>417</b>	<b>145</b>

# Transport

- Nombre de camions du 21/03/2022 au 31/10/2022 : 3176 camions soit 6352 passages.
- Autorisation côté St Julien 50 passages/jour maximum : maximum atteint à deux reprises le 13 juin et le 5 juillet
- Autorisation côté Colombier 20 passages/jour maximum : maximum atteint à 7 reprises courant mars mai et juin

Mois	Nombre passage de camions sortie carrière	Nombres de passage de camions Colombier	Nombre de passage de camions Saint Julien M.M	Nombre de passage moyen sortie carrière / jour	Nombre de passage moyen Colombier / jour	Nombre de passage moyen Saint Julien M.M / jour	Nombre jour travaillé
Mars	388	128	260	43	14	29	9
Avril	1104	307	797	55	15	40	20
Mai	1154	336	818	58	17	41	20
Juin	1200	299	901	57	14	43	21
Juillet	982	216	766	52	11	40	19
Août	424	97	327	33	7	25	13
Septembre	556	82	474	25	4	22	22
Octobre	544	65	479	26	3	23	21
<b>Total</b>	<b>6352</b>	<b>1530</b>	<b>4822</b>	<b>44</b>	<b>11</b>	<b>33</b>	<b>145</b>

# Transport

- La société Delmonico-Dorel a investi dans une station au gaz privée et dans des camions au gaz. La société a mis en place un camion au gaz desservant le site de St Julien Molin Molette Colombier, conformément à l'AP.
- Nettoyage hebdomadaire de la RD8 aux abords de la carrière par le personnel de la carrière.
- Nettoyage mensuel de la route et du centre du village de St Julien Molin Molette sous-traité à AVBL basée à Annonay et renouvelé sur 2022.
- Bâchage systématique des semi-remorques et arrosage des autres camions non équipés de bâche.
- Dans le cadre de la concertation, en juin 2022 un état des itinéraires d'accès à la carrière a été effectué avec le CG42.

# Plaintes 2022

La carrière a enregistré et traité 2 retours concernant des problèmes de transports camions :

- 23/03/2022 : une habitante côté Colombier a écrit à la DREAL en indiquant que plus de 20 camions étaient passés. Après vérification 18 camions sont passés côté Colombier
- 13/07/2022 : plainte d'un cycliste sur la conduite d'un camion. Chauffeur retrouvé avec rappel des règles de sécurité.

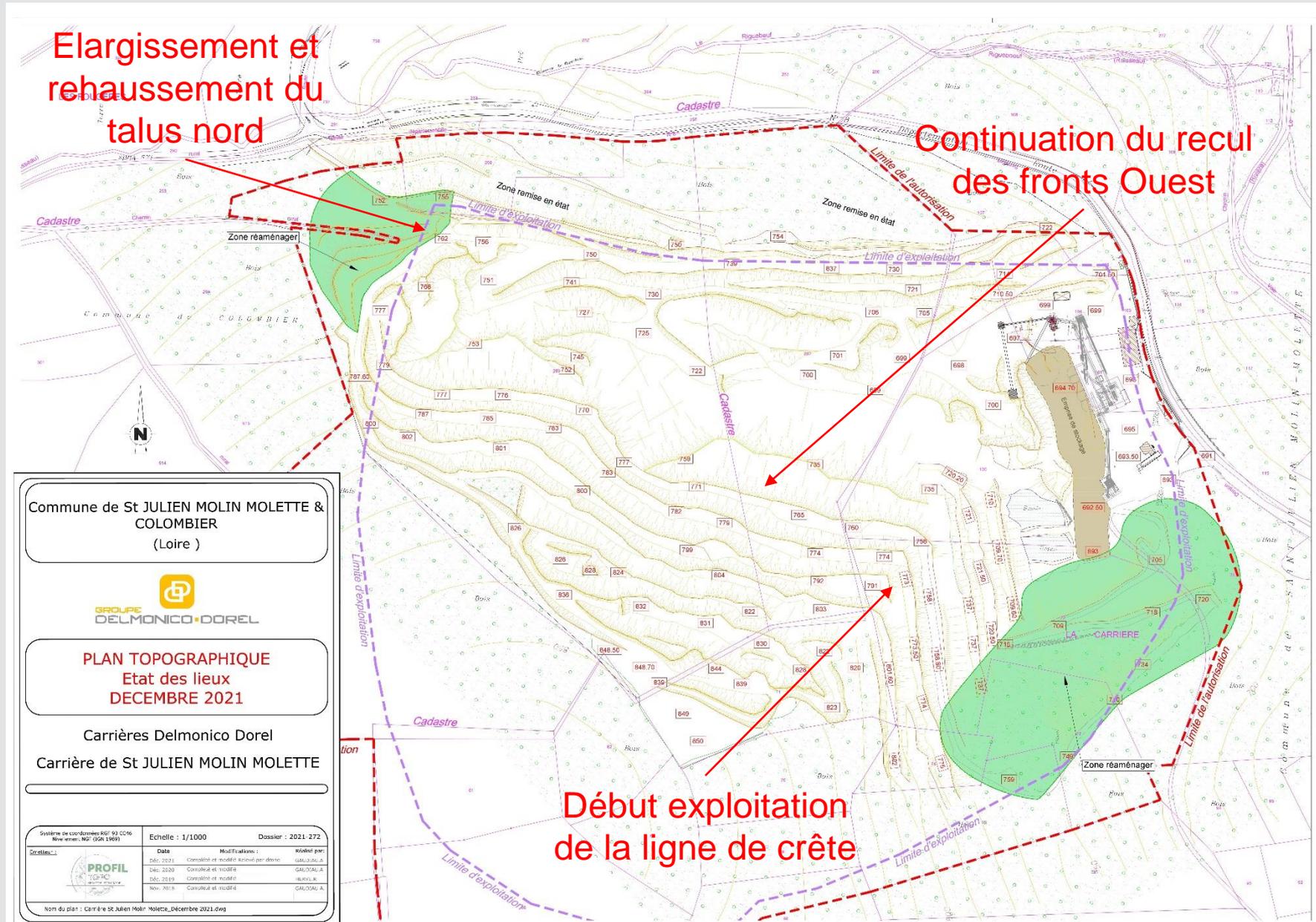
La carrière a enregistré et traité 1 retour lié aux poussières :

- 15/06/2022 : appel d'un habitant de St Julien Molin Molette qui indique que la carrière produit trop de poussière. Forte température et beaucoup de vent. Arrosage du stock de matériaux fin et des pistes. Vérification du système d'arrosage : malfonctionnement dû à une fuite présente sur un tuyau. Réparation effectuée le jour même.

Plaintes liées à une habitation sur Taillis Vert, 8 plaintes sur le bruit et 2 sur les vibrations du 01/01/2022 au 31/10/2022 :

- 04/04/2022 : réponse par mail informant du déplacement du lieu de chargement de pierre à bâtir source de bruit
- 06/2022 : explications de vive voix sur site et par téléphone. Deux points de mesures de bruits à son habitation le 15 juin. Ajout d'un 3ème sismogramme localisé à son habitation.
- 31/08/2022 : rdv au domicile, explications sur les résultats des mesures de vibrations et de bruit, ainsi que des aménagements prévus pour réduire le bruit

# Exploitation 2022



Elargissement et rehaussement du talus nord

Continuation du recul des fronts Ouest

Début exploitation de la ligne de crête

Commune de St JULIEN MOLIN MOLETTE & COLOMBIER (Loire)



PLAN TOPOGRAPHIQUE  
Etat des lieux  
DECEMBRE 2021

Carrières Delmonico Dorel  
Carrière de St JULIEN MOLIN MOLETTE

Système de coordonnées RGF 93 CG16 Niveau: en: NGF (IGN 1989)		Echelle : 1/1000		Dossier : 2021_272	
	Date	Modifications :	Révisé par :		
	Déc. 2020	Consulté et modifié	GAUDAL A.		
	Déc. 2019	Consulté et modifié	GAUDAL A.		
	Nov. 2018	Consulté et modifié	GAUDAL A.		
Nom du plan : Carrière St Julien Molin Molette_Décembre 2021.dwg					

# CONCERTATION

## LE PROCESSUS DE MAI À SEPTEMBRE 2022

### Invités

- CdC des Monts du Pilat
- Commune de Colombier
- Commune de Saint-Julien Molin Molette
- Conseil départemental de la Loire
- Conseil régional
- PNR du Pilat
- Sénateurs de la Loire
- Députés de la circonscription
- Services de l'Etat

### Participants

- Représentants élus :
  - CdC des Monts du Pilat
  - Commune de Colombier
  - Commune de Saint-Julien Molin Molette
  - Conseil départemental de la Loire
  - PNR du Pilat
- Attaché parlementaire du Sénateur Fournier
- Services techniques CdC et PNR
- Représentants de l'entreprise Delmonico Dorel

# 5 SÉANCES DE MAI À SEPTEMBRE 2022

- 11 mai (Comcom) → **définir les thématiques de travail concerté**
  - Transparence de l'information
  - Evitement des villages par les camions
  - Réduction des nuisances liées au trafic PL
  - Réduction des autres nuisances liées à l'activité de la carrière
  - Equilibre entre activité économique et préservation de la biodiversité
- 2 juin (Colombier) → **évaluer le projet d'évitement** envisagé par l'entreprise et **caractériser les nuisances**
  - Proposition d'une alternative à l'évitement consistant à optimiser la circulation des camions (réduction et meilleure répartition)
- 23 juin (Saint-Julien) → **choisir le tracé de l'itinéraire d'évitement** à porter à l'étude dans le cadre du dossier de demande d'autorisation et **approfondir la réflexion sur l'optimisation des circulations**
  - Recueil des informations demandées par la commune de Saint-Julien Molin Molette et le PNR
  - Détail de la liste des nuisances engendrées par la circulation des PL et l'activité de la carrière
  - Analyse des itinéraires que les PL pourraient emprunter pour mieux répartir le trafic
- 27 juillet (Colombier) → **échanger sur la note de partage d'information transmise le 18 juillet**, partager les **propositions de l'entreprise pour réduire les nuisances** et faire le point de **l'avancement du dossier de demande d'autorisation**
- 16 septembre (Colombier) → **dresser le bilan de la démarche**

18/10/2022

# PROPOSITIONS FORMULÉES PAR L'ENTREPRISE DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE CONCERTATION

- **Propositions pour réduire les nuisances liées au trafic des PL**

Nuisances identifiées en concertation	Propositions de mesures
<b>Flux et fréquence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 70 passages / jour en moyenne annuelle : 42 à 49 par St-Julien, 21 à 28 par Colombier</li> <li>• 120 passages / jour maximum : 72 à 84 par St-Julien, 36 à 48 par Colombier</li> </ul>
<b>Poussières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâchage obligatoire des semis</li> <li>• Arrosage systématique des PL non bâchés</li> <li>• Balayage mensuel sur Colombier (déjà effectif sur Saint-Julien Molin Molette)</li> </ul>
<b>Bruit et les gaz d'échappement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture du site pendant 2 semaines d'août et pendant 2 semaines en hiver</li> <li>• Mise en place progressive de camions à énergie gaz pour réduire de 99% les NOX et de 27% les émissions de CO<sub>2</sub></li> <li>• Poursuite des recherches sur des porteurs et semi-remorques électriques et partage des résultats avec les participants à la concertation</li> </ul>
<b>Vitesse de circulation et stationnement des PL dans St-Julien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation financière à la mise en place d'un radar pédagogique dans les centres bourgs</li> <li>• Sensibilisation des conducteurs des PL</li> <li>• Participation à la réflexion engagée par St Julien → <b>refus du comité participatif d'associer l'entreprise à la réflexion</b></li> </ul>

# PROPOSITIONS FORMULÉES PAR L'ENTREPRISE DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE CONCERTATION

- **Propositions pour réduire les nuisances liées à l'activité de la carrière**

Nuisances identifiées en concertation	Propositions de mesures
<b>Bruit</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Complétude du bardage de la zone des concasseurs</li><li>• Construction d'un bâtiment pour couvrir le concasseur secondaire</li></ul>
<b>Poussières</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Complétude du bardage de la zone des concasseurs</li><li>• Contrôle semestriel du système de brumisation de l'installation pour limiter et prévenir les panes</li><li>• Amélioration du système de vidange du silo des fines</li></ul>
<b>Tirs de mines / explosions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maintien des sismographes à chaque tir de mine et transmission des résultats des sismographes à la CSS</li><li>• Mesure de la surpression aérienne sur le sismographe de l'entrée de la carrière à chaque tir</li></ul>
<b>Pollution lumineuse</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adaptation de l'éclairage sans porter atteinte à la visibilité du service pour la surveillance vidéo</li><li>• Travail sur le positionnement des luminaires pour optimiser l'orientation de la diffusion de la lumière</li></ul>

18/10/2022

# PROPOSITIONS FORMULÉES PAR L'ENTREPRISE DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE CONCERTATION

- **Propositions pour préserver la biodiversité**

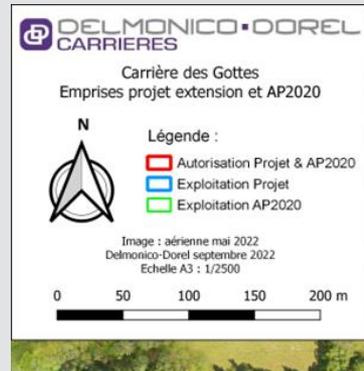
## Propositions de mesures

- Maintien d'un suivi écologique par la LPO et d'une gestion des milieux boisés par l'ONF
- Évitement des secteurs présentant un enjeu lors de l'implantation du projet : hêtraie et prairies E
- Évitement de la hêtraie lors de l'implantation d'une nouvelle piste d'exploitation : chiroptères, oiseaux...
- Préservation des bassins de rétention : amphibiens
- Balisage des zones sensibles
- Prise en compte du cycle biologique des espèces lors de la réalisation des travaux : déboisement, décapage...
- Phasage des opérations afin de préserver aussi longtemps que possible l'aire du Grand-duc d'Europe
- Prise en compte des chiroptères lors de l'abattage des arbres (protocole : balisage et abattage)
- Surveillance des espèces exotiques envahissantes
- Limitation et adaptation des éclairages du site
- En réponse à la demande du PNR, accord de principe de l'entreprise sur la mise en place d'une ORE (Obligation Réelle Environnementale) de 50 ans

18/10/2022

# Hypothèses retenues de la concertation

**Un projet significativement réduit** : en cohérence avec les échanges de la concertation, le projet de demande d'autorisation réduit les incidences de l'activité et du trafic poids lourd sur l'environnement.



	Projet 2020	Projet 2022	Evolution
<b>Emprise d'exploitation</b>	19,5 ha	17,4 ha	- 2,1 ha (-11%)
<b>Emprise de défrichement</b>	6,1 ha	3,5 ha	- 2,6 ha (-43%)
<b>Durée d'exploitation</b>	30 ans	25 ans	- 5 ans (-16%)
<b>Volume d'exploitation annuel</b>	165 000 t	150 000 t	- 15 000 t

Merci pour votre attention